



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.1/2008/1
30 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS
D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS
INTERNATIONAUX**

Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau

Troisième réunion
Rome, 22-24 octobre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA TROISIÈME RÉUNION

qui s'ouvrira le mercredi 22 octobre à 9 h 30¹ au siège de l'Organisation
des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Salle
des Philippines (C277/281), Bâtiment C, 2^e étage,
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Progrès réalisés dans le processus de ratification.
3. Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention sur l'eau².

¹ Une séance spéciale sur les forêts et l'eau se tiendra la matinée du jeudi 23 octobre, dans le cadre du programme officiel de la Semaine européenne des forêts.

² Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

4. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses:
 - a) Eau et adaptation aux changements climatiques;
 - b) Gestion transfrontière des inondations.
5. Eau et accidents industriels:
 - a) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels;
 - b) Protocole sur la responsabilité civile.
6. Services écosystémiques et paiement de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau.
7. Projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau».
8. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales.
9. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE.
10. Gestion des eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE.
11. Promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale.
12. Troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières dans la région de la CEE.
13. Contribution de la Convention sur l'eau aux activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations:
 - a) Groupe de l'eau (UN-Eau) et *Rapport mondial des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources en eau*;
 - b) Initiative Environnement et sécurité.
14. Programme de travail pour 2007-2009 sur la gestion intégrée des ressources en eau.
15. Programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 et au-delà.
16. Questions diverses.
17. Clôture de la réunion.

II. CONTEXTE ET INFORMATIONS PRATIQUES

1. La troisième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau se tiendra à Rome dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), parallèlement à la Semaine européenne des forêts (de plus amples informations sur la Semaine européenne des forêts peuvent être consultées à l'adresse suivante: <http://www.europeanforestweek.org/home/en/>).
2. La réunion du Groupe de travail commencera le mercredi 22 octobre 2008 à 9 h 30 et se terminera le vendredi 24 octobre 2008 à 10 h 30.
3. Une séance spéciale sur les forêts et l'eau se tiendra la matinée du jeudi 23 octobre 2008 dans le cadre du programme officiel de la Semaine européenne des forêts. Cette séance, organisée par les secrétariats de la Convention sur l'eau de la CEE et du Groupe de travail de la FAO sur l'aménagement des bassins versants de montagne, conjointement avec l'Unité de liaison d'Oslo de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (CMPFE), a pour objectif de déterminer les relations entre les forêts et l'eau, de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2 «Forêts et eau»³ adoptée par la CMPFE à sa réunion de Varsovie et de contribuer à établir des relations plus étroites entre les communautés actives dans le domaine des forêts et dans celui de l'eau. Les thèmes abordés seront notamment les instruments financiers et les mesures d'incitation économiques telles que les paiements pour services écosystémiques, la gestion des risques associés aux forêts et à l'eau dans le contexte des changements climatiques, et les questions transfrontières liées aux forêts et à l'eau.
4. Les langues de travail du Groupe de travail sont l'anglais, le français et le russe. Les langues de travail de la séance spéciale sur les forêts et l'eau seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe.
5. Tous les documents ayant trait à la réunion du Groupe de travail seront mis à la disposition des intéressés en temps voulu à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/eau/meetings/documents_WGIWRM.htm.
6. **Les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription** (disponible en ligne à l'adresse suivante: http://www.unece.org/env/eau/meetings/documents_WGIWRM.htm), **et à le communiquer** aux adresses de courrier électronique indiquées dans le formulaire **le 1^{er} octobre 2008 au plus tard**. Pour de plus amples informations concernant les inscriptions, les participants peuvent également écrire à l'adresse suivante: EFW-Registration@fao.org.
7. **Les participants des pays en transition répondant aux conditions requises peuvent soumettre une demande d'aide financière** en vue de faciliter leur participation à l'atelier. Les demandes doivent être soumises à la CEE par courrier électronique (olga.carlos@unece.org) dans les meilleurs délais, **et le 15 septembre 2008 au plus tard**.

³ Voir: http://www.mcpfe.org/files/u1/warsaw_resolution_2.pdf.

8. Les renseignements pratiques concernant le lieu de la réunion ainsi que les moyens de transports et les hôtels à Rome peuvent être consultés à l'adresse suivante:

<http://www.europeanforestweek.org/home/en/>.

III. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Premier jour

Point 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

(9 h 30-9 h 40)

9. M^{me} Sibylle Vermont (Suisse), Présidente du Groupe de travail, ouvrira la réunion.

10. Le Groupe de travail adoptera son ordre du jour tel qu'établi dans le présent document.

Point 2. Progrès réalisés dans le processus de ratification

(9 h 40-9 h 50)

11. Depuis la quatrième réunion des Parties, et jusqu'en juillet 2008, l'Ouzbékistan a ratifié la Convention; la République tchèque et Moldova ont ratifié l'amendement apporté aux articles 25 et 26 de la Convention; et l'Allemagne, la Croatie, le Portugal et la Suisse ont ratifié le Protocole sur l'eau et la santé se rapportant à la Convention.

12. Des représentants d'autres pays rendront compte des progrès réalisés en vue de la ratification. Lors de l'examen du plan de travail pour 2010-2012, le Groupe de travail décidera des activités à mener pour accélérer le processus de ratification (voir le point 3 de l'ordre du jour).

Point 3. Appui à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention sur l'eau

(9 h 50-11 heures)

13. Après avoir annoncé officiellement leur intention de ratifier la Convention lors de la quatrième réunion des Parties, l'ex-République Yougoslave de Macédoine et la Géorgie ont demandé un appui au secrétariat, en particulier concernant les implications juridiques, techniques et économiques de la ratification.

14. Le Bureau, en consultation avec le secrétariat, a estimé que la manière la plus efficace de répondre à ces demandes et à d'autres demandes éventuelles à l'avenir serait d'élaborer des directives pratiques en vue d'appuyer la ratification et la mise en œuvre de la Convention, au niveau national, qui remplaceraient les directives stratégiques sur la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières (élément de programme 2.1.1 du plan de travail).

15. Le Bureau est convenu que cette activité devrait être multilatérale et associer étroitement le Conseil consultatif et le Groupe de travail. En effet, cette activité nécessitait d'interpréter les dispositions de la Convention – ce qui devrait être le rôle du Conseil consultatif – et de fournir

des services consultatifs techniques en vue de leur mise en œuvre – tâche relevant du Groupe de travail.

16. M^{me} Attila Tanzi, Présidente du Conseil consultatif, sera invitée à présenter un premier projet de directives, suite à l'examen dudit projet à la cinquième réunion du Conseil consultatif (Genève, 2 et 3 octobre 2008).

17. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur le projet de directives et sur les arrangements relatifs aux travaux futurs.

Pause café: 11 heures-11 h 15

Point 4. Eau et adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, notamment gestion des risques associés aux inondations et aux sécheresses

(11 h 15-12 h 30)

a) Eau et adaptation aux changements climatiques

18. Le Président de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat présentera le projet de directives (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/7) et rendra compte des progrès accomplis jusqu'à présent dans ce domaine. Il rappellera également la décision de la réunion conjointe des bureaux de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé (13 septembre 2007), qui engageait à mettre en place une coopération étroite entre l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et l'Équipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes créé au titre du Protocole, à intégrer les résultats des activités menées par ces deux Équipes, et à ce que les directives soient produites conjointement par les deux Équipes en vue de leur éventuelle adoption par la Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties au Protocole. En outre, il rendra compte des résultats de l'atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juillet 2008 à Amsterdam.

19. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations concernant le projet de directives et à donner un avis sur les arrangements relatifs aux travaux futurs en vue de l'élaboration de ce document.

b) Gestion transfrontière des inondations

20. L'Allemagne, pays chef de file, rendra compte des conclusions de la première réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et donnera un avis sur la manière de répondre le plus efficacement aux besoins recensés dans ce domaine.

21. Le Groupe de travail conviendra, après examen, des futures activités dans ce domaine.

Déjeuner: 12 h 30-14 h 30

Point 5. Eau et accidents industriels

(14 h 30-15 h 30)

a) Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

22. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sera informé des progrès des travaux du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels.

En particulier, il examinera les résultats des activités du Groupe spécial qui seront présentés à la cinquième réunion des Parties: le projet de lignes directrices en matière de sécurité et de règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus

(ECE/CP.TEIA/2008/9-ECE/MP.WAT/WG.1/2008/5) et le rapport intérimaire du Groupe spécial mixte d'experts (ECE/CP.TEIA/2008/8-ECE/MP.WAT/WG.1/2008/6). Il formulera également des observations sur le projet de directives relatives à la planification des interventions d'urgence dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2008/4).

23. Le Groupe de travail sera invité à procéder à un examen stratégique de l'avenir du Groupe spécial mixte d'experts, en tenant compte des problèmes rencontrés. Il déterminera les besoins et les activités futures visant à y répondre ainsi que les arrangements de travail pour le Groupe spécial mixte d'experts.

b) Protocole sur la responsabilité civile

24. La Hongrie sera invitée à rendre compte des résultats de l'Atelier sur «la pollution due aux accidents sur les eaux transfrontières, la responsabilité civile et l'indemnisation: problèmes et possibilités» (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/2) organisé à Budapest les 21 et 22 mai 2007 par la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau et la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

25. Les délégations seront invitées à rendre compte des derniers faits nouveaux en matière de pollution transfrontière de l'environnement/de l'eau et des questions de responsabilité civile s'y rapportant. Les pays seront invités à définir les besoins de travaux supplémentaires dans ce domaine et à examiner les activités futures visant à y répondre.

Point 6. Services écosystémiques et paiements de redevances pour services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau

(15 h 30-16 heures)

26. À leur quatrième réunion, les Parties à la Convention sur l'eau sont convenues de fournir un appui à la mise en œuvre des recommandations relatives aux paiements des services écosystémiques en vue de la gestion intégrée des ressources en eau (document ECE/MP.WAT/22, également consultable à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/env/eau/publications/pub74.htm>), au moyen d'activités et de projets pilotes de renforcement des capacités et de sensibilisation.

27. Les délégations seront invitées à rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités dans ce domaine et à présenter leurs données d'expérience concernant les questions

liées aux paiements des services écosystémiques, leurs besoins spécifiques et les activités qui pourraient être réalisées pour y répondre.

28. Le Groupe de travail examinera les moyens de répondre le plus efficacement possible aux besoins des pays concernant la mise en œuvre du programme de travail dans ce domaine.

Point 7. Projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau»

(16 heures-16 h 15)

29. Le secrétariat rendra compte au Groupe de travail des conclusions des quatrième et cinquième ateliers organisés dans le cadre du projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» à savoir: l'atelier sur les commissions des bassins versants et les autres institutions responsables de la coopération sur les eaux transfrontières (Almaty, Kazakhstan, 23-25 octobre 2007) et l'atelier sur l'eau et la santé (Bucarest, 14-16 mai 2008).

30. Le Groupe de travail sera invité à donner un avis sur les thèmes possibles des futurs ateliers ainsi que sur les options concernant la poursuite du projet «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau» et les activités de suivi proposées dans le cadre de ce projet.

Point 8. Initiative de l'Union européenne sur l'eau et Dialogues sur les politiques nationales

(16 h 15-17 h 30)

31. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne (UE) sur l'eau concernant le programme de Dialogues sur les politiques nationales (DPN) dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, en particulier en Arménie, au Kirghizistan, en Moldova et en Ukraine (voir également ECE/MP.WAT/WG.1/2008/8).

32. Le Groupe de travail examinera les enseignements tirés dans le cadre de ce programme, la valeur ajoutée et les éventuelles contributions à apporter aux dialogues, en particulier grâce à l'appui direct d'autres pays de l'UE.

Deuxième journée

Séance sur les forêts et l'eau

(9 h 30-12 h 30)

33. Cette séance permettra aux intervenants actifs dans les domaines des forêts et de l'eau de présenter leurs données d'expérience concernant un large éventail de questions d'intérêt commun, notamment les instruments financiers et les mesures d'incitation économique, tels que les paiements pour services écosystémiques en vue de la gestion des risques associés aux forêts et à l'eau dans le contexte du changement climatique, et les questions transfrontières concernant les forêts et l'eau (voir le document ECE/MP.WAT/WG.1/2008/3). Le programme de cette séance sera distribué séparément.

Déjeuner: 12 h 30-14 h 30

Point 9. Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE

(14 h 30-15 h 45)

34. La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) a accueilli très positivement la première *Évaluation de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE* et a invité la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau à préparer la deuxième évaluation en vue de la prochaine conférence ministérielle, qui devrait se tenir au Kazakhstan. Le secrétariat de la Convention rendra compte des résultats de la neuvième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 17 et 18 juin 2008), durant laquelle un certain nombre de décisions ont été prises concernant la préparation de cette deuxième évaluation.

35. En particulier, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation est convenu que, outre la mise à jour des informations disponibles, la deuxième évaluation devrait présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre des arrangements juridiques et institutionnels en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières. L'évaluation mettra l'accent sur les sous-régions en accordant une attention particulière à l'Asie centrale, et notamment aux pays frontaliers de cette sous-région ne faisant pas partie de la CEE (par exemple l'Afghanistan, la Chine et la République islamique d'Iran). En outre, elle évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la situation dans le domaine de l'eau, et adoptera une approche plus intégrée. Elle sera enrichie de quelques questions thématiques d'ensemble, spécifiques pour chaque sous-région (par exemple, l'impact des changements climatiques, les effets sur la santé humaine, l'attribution des ressources en eau et les écosystèmes). Un défi important de cette deuxième évaluation consistera à présenter de manière intégrée les données sur les eaux de surface et les eaux souterraines d'un même bassin versant, ce qui contribuera de manière significative à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eaux (voir le document ECE/MP.WAT/WG.2/2008/2).

36. Le Groupe de travail sera invité à donner un avis sur les moyens de contribuer à la préparation de la deuxième évaluation, au moyen notamment: a) des activités menées dans le cadre de son mandat; et b) de la participation d'experts compétents dans leurs pays respectifs.

Point 10. Gestion des eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE

(15 h 45-16 heures)

37. Le secrétariat rendra compte des résultats de l'atelier consacré à la protection des eaux souterraines en tant que source d'eau potable dans les régions karstiques (Malinska, île de Krk, Croatie, 14 et 15 avril 2008). Les pays seront invités à présenter leurs données d'expérience et à donner un avis sur les besoins supplémentaires dans ce domaine.

Pause café: 16 heures–16 h 15

Point 11. Promotion de la coopération transfrontière sur l'eau et de la gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale

(16 h 15-17 h 30)

38. La gestion de l'eau et la coopération dans ce domaine en Asie centrale ont récemment fait l'objet d'une attention croissante au niveau international, qui s'est accompagnée du lancement de plusieurs initiatives et projets nouveaux.

39. Le Groupe de travail sera informé des activités menées par la CEE dans cette région ainsi que des futurs plans et synergies avec d'autres initiatives.

40. Le Groupe de travail examinera le rôle stratégique que joueront la CEE et la Convention sur l'eau dans la sous-région à l'avenir, en tenant compte des besoins des pays d'Asie centrale, de la valeur ajoutée spécifique et de l'avantage comparatif de la CEE, ainsi que des possibilités de coopération avec d'autres organisations.

Troisième jour

Point 12. Troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières dans la région de la CEE

(8 h 30-9 heures)

41. La Pologne, pays chef de file, donnera un avis sur les moyens de répondre le plus efficacement aux besoins recensés dans ce domaine, notamment en organisant la troisième Conférence internationale sur la gestion durable des eaux transfrontières dans la région de la CEE. Les pays seront invités à présenter des propositions concernant la structure et les thèmes de cette conférence.

Point 13. Contribution de la Convention sur l'eau aux activités des organismes des Nations Unies et d'autres organisations

(9 heures-9 h 30)

a) Groupe de l'eau (UN-Eau) et Rapport mondial des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources en eau

42. Le secrétariat rendra compte au Groupe de travail de la contribution de la CEE aux activités du Groupe de l'eau et en particulier aux travaux de l'Équipe spéciale de l'ONU sur les eaux transfrontières et à l'organisation de la Journée mondiale de l'eau en 2009, qui sera consacrée à la coopération sur les eaux transfrontières.

b) Initiative Environnement et sécurité

43. Le secrétariat rendra compte au Groupe de travail de la contribution de la CEE à l'Initiative Environnement et sécurité, exécutée par la CEE, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le

Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale. Le Groupe de travail formulera des observations et des recommandations concernant la coopération future dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité.

Point 14. Programme de travail pour 2007-2009 sur la gestion intégrée des ressources en eau

(9 h 30-9 h 45)

44. En tenant compte des débats relatifs au point précédent de l'ordre du jour, et en particulier du fait que les Directives stratégiques sur la gestion intégrée des ressources en eau transfrontières (activité 2.1.1) ont été révisées en fonction des demandes faites par certains pays et que les synergies entre la Convention sur l'eau et la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne (activité 2.2.2) ont principalement résulté de l'élaboration de directives concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur l'eau et sur les Dialogues sur les politiques nationales, le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail en cours au titre de l'élément de programme II.

Point 15. Programme de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau pour 2010-2012 et au-delà

(9 h 40-10 h 20)

45. En tenant compte des conclusions des débats relatifs aux points précédents de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera les questions liées aux domaines de travail prioritaires pour la période 2010-2012 et aux activités s'y rapportant, aux pays chefs de file potentiels, et aux ressources nécessaires. Il examinera également la possibilité de proroger son mandat en vue d'orienter la mise en œuvre du plan de travail pour 2010-2012.

46. Le Groupe de travail mettra aux point des arrangements concernant le partage des tâches en vue d'élaborer un plan de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau, de le présenter à sa prochaine réunion et de le soumettre ensuite aux Parties à leur cinquième réunion (Genève, 10-12 novembre 2009).

Point 16. Questions diverses

(10 h 20-10 h 25)

47. À la date de l'établissement du présent ordre du jour, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Point 17. Clôture de la réunion

(10 h 25-10 h 30)

48. La Présidente prononcera la clôture de la réunion du Groupe de travail le vendredi 24 octobre à 10 h 30.
